

Rapport de la commission chargée d'étudier la gestion et les comptes 2020

Au Conseil communal d'Aubonne,
Madame la Présidente
Mesdames, Messieurs les Conseillers

Conformément au mandat qui lui a été confié dans le préavis municipal no 05/21, la commission de gestion, ci-après COGEST, a effectué en collaboration avec la commission des finances, ci-après COFIN, un contrôle de gestion et des comptes communaux de l'exercice 2020.

1) Organisation

La COGEST 2021 est composée de MM. Thomas Buchanan, Yves Charrière, Stéphane Cloux, Diego de Haller, Nicolas Rosat, Guillaume Schneider, Christian Streit, Luc-Olivier Suter, Pieter Volgers et de Mmes Kirsti de Mestral et Lorette Killias Leutwiler soussignée, rapporteur. Il a été fait appel aux suppléants pour l'ensemble du mandat.

La COGEST a effectué son travail conformément aux articles 106 à 113 du règlement du Conseil communal d'Aubonne. Suite à une première séance de préparation des travaux, la COGEST a formé 5 sous-commissions qui ont concentré leurs travaux selon les dicastères municipaux. Chaque sous-commission a ensuite rencontré le responsable.

La COGEST s'est ensuite réunie lors de 7 séances plénières afin d'examiner l'ensemble de la gestion de la Commune.

La Commission, accompagnée de la COFIN, a également procédé à une visite des domaines. Cette année, elle a visité l'UAPE Le Rendez-Vous, la salle de gym de Pré-Baulan et a parcouru un tronçon de l'Armory qui l'a amenée au domaine de Bougy St-Martin pour un apéritif. Elle a été invitée par la Municipalité pour un repas à la piscine. La COGEST remercie toutes les personnes et les employés communaux qui ont apporté nombre de précisions et réponses aux questions posées par les commissaires.

Conformément à l'article 107 du Règlement du Conseil communal d'Aubonne, la COGEST a travaillé en collaboration avec la COFIN. Cette coordination a été effectuée via des contacts entre leurs présidents. La COFIN a travaillé de manière indépendante et a procédé à la vérification des comptes communaux. Le rapport de la COFIN fait partie intégrante du présent rapport.

2) Thématiques transversales

2.1 Associations intercommunales

La COGEST s'est intéressée de manière succincte aux mandats des municipaux dans les diverses associations intercommunales. Il en ressort principalement que cela représente une charge de travail non négligeable.

2.2 Déprédation de Pré Baulan et mesures prises pour y remédier

Les caméras de surveillance installées à Pré-Baulan ont particulièrement retenu l'attention de la COGEST. En effet, le rapport de gestion indiquait brièvement que ces caméras avaient été installées. Pour donner suite à la demande de clarification, il s'avère que l'installation n'est pas encore mise en fonction – les demandes d'autorisation sont toujours en cours et après la DGEO et le DES, la préfecture de Morges doit encore donner son aval pour l'exploitation de ces caméras.

Cette installation doit permettre de réduire les dégâts occasionnés par les sociétés utilisant les salles en marge des heures scolaires. Cette installation ne fonctionnera qu'en dehors des heures scolaires.

Les sociétés locales sont dûment informées et une affiche à l'entrée des salles de sports indique qu'une vidéo-surveillance est installée.

Les données sont stockées en local, sans transmission par réseau. Seul le municipal en charge de la sécurité et les agents de sécurité public ont accès aux relevés. Les enregistrements sont sauvegardés en boucle pendant 72 heures et ensuite supprimés. Lors d'une enquête, ces données seront maintenues le temps de l'analyse et ensuite effacées.

Il est à noter qu'aucun journal d'accès aux informations n'est prévu et il ne sera donc pas possible de garder une trace du nombre de visionnages qui ont eu lieu, ni de savoir qui a dû accéder à ces informations ni quand, ni pourquoi.

La COGEST a passé sur le site de Pré-Baulan lors de la traditionnelle visite des domaines et a pu voir sur place les 2 caméras et leur emplacement.

2.3 Urgence climatique 2020

La COGEST a demandé à la Municipalité comment elle a abordé ce thème depuis la déclaration. Il lui a été répondu que cela n'a pas provoqué de bouleversement dans le fonctionnement de la Municipalité. Cependant, chaque projet est à présent considéré sous cet angle.

- ⇒ Services extérieurs : respect de la biodiversité, fauchage respectueux, produits utilisés (pas de pesticides)
- ⇒ Bâtiments : utilisation de produits respectueux, surveillance de la consommation d'énergie
- ⇒ Mobilité douce
- ⇒ Forêts : coupe de bois pour respecter la biodiversité et favoriser les espèces d'arbres adaptés au changement climatique. On ne ramasse plus le bois mort afin de favoriser la biodiversité.

La COGEST a demandé à la Municipalité si des objectifs de consommation en termes d'électricité ou de chauffage ont été définis. Cela n'a pas été possible car les services techniques n'étaient pas au complet en 2020. C'est à présent le cas avec des spécialistes sur plusieurs sujets. La Municipalité travaille sur le calendrier des réfections des bâtiments communaux.

La COGEST formule le vœu que la Municipalité établisse un plan d'actions chiffré et ambitieux à court, moyen et long terme basé sur *le plan énergie et climat communal* (PECC)¹ du Canton de Vaud et qu'elle mette en place des actions concrètes donnant réponse à l'urgence climatique qui a été déclarée le 22 octobre 2020.

2.4 Situation des vœux de la législature

La COGEST a demandé à la Municipalité un statut des différents vœux pour cette législature. Sont énumérés ci-dessous uniquement les vœux encore en cours.

Année	Vœux	Statut
2016	Doit rénover les vestiaires du Centre Culturel et Sportif du Chêne et se doter d'un outil performant pour la gestion des bâtiments	Les ressources humaines du ST étant complétées, nous allons pouvoir aller de l'avant avec un logiciel pour la gestion des bâtiments. Donc vœu en cours de traitement.

¹ Le Plan énergie et climat communal (PECC) est un programme de soutien qui actualise et élargit le Concept énergétique des communes vaudoises (CECV), lancé en 2009. Il découle de la mesure stratégique n°27 « Accompagnement des communes » du *Plan climat vaudois*. Destiné prioritairement aux communes sans personnel dédié aux questions d'énergie et de climat, il propose un appui technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans climats communaux.

	Applique une politique rigoureuse de déploiement systématique de l'éclairage LED	Vœu en cours
2017	Consacre un chapitre du rapport de gestion à l'état d'avancement des vœux émis les années précédentes. Elle indiquera pour chacun : le rappel du vœu, la réponse de la Municipalité, quelles démarches ont été entreprises.	Vœu en cours de traitement au travers des dicastères
	Agende de manière prioritaire les options de contournement d'Aubonne suivi par l'aménagement de la place de la Gare et informe régulièrement le conseil de l'avancée du dossier.	La question va être remontée à la commission consultative Transports et Mobilité donc ce vœu en cours de traitement
2019	Établit une comparaison exhaustive des cahiers des charges et du nombre d'employés avec d'autres communes comparables et présente des solutions afin d'optimiser l'utilisation du personnel interne et/ou limiter le nombre d'externe	Vœu en cours de réalisation
	Entrepren des démarches en vue d'une refonte du site communal.	Vœu en cours de réalisation
	En cas de remplacement du système de chauffage dans les bâtiments communaux, l'alternative renouvelable est systématiquement préférée et toute exception à cette règle sera justifiée devant le Conseil communal	Vœu en cours de réalisation
	Fait éteindre autant que possible les lumières dans l'espace public entre minuit et 5 h et systématise l'installation de lumières intelligentes.	L'extinction des lumières doit encore être étudiée, et l'installation des lumières intelligentes fait partie des préavis et réalisation sur les tronçons de route en réfection. Ce dernier point est réalisé ou en cours de réalisation, en fonction des tronçons concernés. Vœu en cours de réalisation.
	Réétudie avec DESA la politique de la déchetterie. Le principe du pollueur payeur doit être appliqué	La Municipalité, après avoir consulté M. Romain Pella, directeur de DESA SA, peut, d'une manière générale, donner une réponse positive à ce vœu
	Contrôler l'accès à la déchetterie	Vœu en cours en lien avec le préavis à déposer devant le Conseil communal.
	Contrôler le tonnage des déchets verts	Vœu en cours en lien avec le préavis à déposer devant le Conseil communal.

2.5 Bilan de la législature

La Commission a abordé la revue de la période de la législature pour identifier les points forts et les éléments qui malheureusement n'auraient pas été traités et finalisés à temps. Conscients que la

vérification de la COGEST doit se focaliser que sur l'année civile spécifique, les municipaux se sont malgré cela prononcés sur quelques points significatifs.

La Municipalité souligne que son travail ne repose que très rarement sur les épaules d'une seule personne, et qu'elle gère les dossiers de manière collégiale. La charge de travail est estimée à 50% mais elle fluctue selon les dossiers en cours et l'équilibre entre la vie privée, la vie professionnelle et la vie à la municipalité n'est pas toujours chose aisée.

Luc-Etienne Rossier, syndic

Le Syndic exprime le regret de n'avoir pas pu boucler le PGA.

A part quelques différents survenus aux services techniques, aux services extérieurs et à la sécurité publique, qualifiés d'événements usuels au cours d'une législature, le syndic a eu énormément de plaisir à travailler en équipe.

Pascal Lincio

Selon Pascal Lincio certains objectifs n'ont pas pu être atteints, d'autres ont pu être mis en place à sa plus grande satisfaction. Il s'agit de la mise en ordre du terrain de football permettant à l'équipe de 2ème ligue d'accueillir des matchs, de la mise en œuvre de la privatisation de la déchetterie pour permettre aux services communaux de se concentrer sur leurs missions principales et de la question de la mise à disposition de cantines et de salles pour les sociétés locales (travail à suivre).

Sandra Linder

La sous-commission a demandé à la Municipale de faire un résumé de sa législature, sur ses succès et ses regrets. Une partie de ses réponses sont incluses dans les paragraphes relatifs à son dicastère. Elle ajoute comme succès la réfection des toitures des chalets d'alpage, enfin en cours d'exécution ; le travail avec le Centre des Jeunes (CJ) et l'importance de la prévention, l'écoute, le soutien et de ces activités ; de la mise en place de la procédure de l'évaluation du personnel de la commune. Ses regrets sont son absence de longue durée et le temps pris pour la réalisation de certains projets, en étant consciente que c'est une réalité politique avec laquelle il faut compter.

Michel Crottaz

Michel Crottaz est globalement satisfait de sa législature, et indique que les bâtiments ont pu être entretenus de manière satisfaisante. Il cite en exemple la propriété communale Rue de l'Industrie 8, qui, en collaboration avec une architecte de la place, a pu être assaini, grâce à des drainages le long des fondations. Il constate également que la tâche de municipal s'est particulièrement complexifiée, en termes d'engagement et de conduite des collaborateurs par exemple. Son principal regret réside dans le fait qu'il n'a pas pu finaliser le PGA. Il reste toutefois satisfait des avancées en la matière, et reste convaincu que les efforts consentis ne seront pas vains.

Jean-Christophe de Mestral

Jean-Christophe de Mestral indique sa satisfaction d'avoir pu maintenir les finances dans les limites prévues avec un taux d'imposition maîtrisé. Il note les excellentes relations au sein de l'administration communale notamment avec le boursier. Dans les points ouverts, le règlement de police doit être mis à jour. Ce dossier est en attente suite à la fusion avec Montherod, mais il devient urgent de s'en occuper, la dernière revue datant de 1976.

3) Observations sur la gestion communale

3.1 Administration générale, personnel communal (RH), services industriels, services techniques, égouts, épuration, STEP, bâtiments communaux hors scolaire. Responsable M. Luc-Etienne Rossier, Syndic

Administration générale

Pour la communication externe, la Commission s'est intéressée au cahier des charges de Nicolas Huber, nouvellement mandaté pour la communication «Aubonn'Info». Aubonnois, journaliste de formation rémunéré sur mandat, il a également rédigé la version finale du rapport de gestion 2020.

La Commission s'est penchée sur les relations avec d'autres communes, et elle a eu comme exemple l'initiative «SOS Communes», soutenue par la Commune d'Aubonne qui demande que les dépenses sociales soient financées uniquement par l'impôt cantonal. Cette action fut lancée par Rolle, puis reprise par l'AdCV avec Mme Garelli et M. Romanens. La Commission s'est renseignée sur l'existence des PV qui sont consultables en ligne sur le site de l'AdCV.

Personnel communal

La COGEST s'est intéressée au système d'évaluation des collaborateurs. Depuis le début de la Législature 2016-2021, un tel système a en effet été introduit au sein de l'administration communale pour l'ensemble des collaborateurs sous la forme d'un entretien annuel, avec la fixation d'objectifs.

Le support utilisé est un formulaire normalisé, avec un volet à deux variantes, selon que le collaborateur ait ou pas un statut de cadre (responsabilité managériale). Les formulaires d'évaluation sont identiques pour tout le personnel communal.

Les chefs de service évaluent leurs collaborateurs et les chefs de service sont évaluées par une délégation de deux municipaux.

La COGEST s'est alors interrogée sur les possibles mesures d'incitation amenant à une progression salariale. La Municipalité répond qu'elle n'applique pas le système du salaire au mérite mais plutôt le système à échelons tel que pratiqué à l'Etat de Vaud.

La COGEST s'est enfin enquis de la procédure de recrutement des collaborateurs qui s'opère en premier lieu par une audition par le Service concerné puis par une délégation municipale. Un cahier des charges est dressé et les compétences au travail mesurées. L'engagement a lieu avec bien sûr trois mois d'essai.

En ce qui concerne la différenciation de la prise en compte du congé maternité de celle de la maladie, il faut savoir que les congés maladie qui précèdent un congé maternité sont intégrés dans le total des maternités.

Dans le document sur les absences accidents et maladies communiqué par la Municipalité, la Commission remarque en 2020 une augmentation notable des congés maladie, indépendante de celle des cas COVID. Pour la Municipalité il n'y a pas de raisons particulières, il s'agit de cas bien distincts en lien pour certains à des fins de relations contractuelles compliquées ou pour d'autres des cas de maladies à long terme mais pas en rapport avec l'environnement de travail (burnout par exemple).

Services industriels – Égouts, épuration et STEP

Les eaux usées une fois traitées sont analysées régulièrement par le canton (2X/an) et quasi quotidiennement par la STEP. Quant aux eaux propres, leur contrôle s'effectue par le fontainier et le canton. A ce sujet, Aubonne est peu concernée par la problématique du chlorothalonil.

La canalisation d'adduction à Buchillon avait préoccupé les services techniques à cause d'une fragilisation d'une conduite en Eternit. Les secteurs concernés ont été remplacés.

Les raccordements liés aux eaux usées ne sont pas tous achevés, à savoir une dizaine de maisons foraines et les séparatifs à la rue du Général Boinod et au Chêne.

Le délai prévu pour réaliser les séparatifs à la rue Général Boinod est 2024, selon le plan d'investissement.

Bâtiments communaux hors scolaires

La COGEST s'est penchée sur un vœu de l'année 2016 par rapport à la mise hors gel du Pavillon situé à l'ouest du terrain de foot. Rarement loué, ses WC sont fermés et l'eau coupée, donc le problème de gel est résolu. La Commission considère possible que la raison pour laquelle ce local chauffé soit rarement loué est le fait qu'il n'y ait pas de WC disponibles.

L'information sur la location des salles communales durant les vacances ne figurent pas sur le site internet de la commune. Le greffe préférant conserver cette période dévolue à leur nettoyage, n'en fait pas la promotion, mais les salles sont tout de même disponibles sur demande.

3.2 Police des constructions, Urbanisme et aménagement du territoire, Bâtiments scolaires, Piscine communale, Personnel piscine, Conciergerie. Responsable M. Michel Crottaz, municipal

Émoluments des constructions

Les émoluments prélevés lors de construction ne correspondent pas au temps réel consacré au sujet. La Municipalité doit aussi faire face à un grand nombre de constructions « sauvages », c'est-à-dire sans autorisation.

Deux points sont à considérer, premièrement les citoyens ne sont pas forcément au courant des travaux qui doivent être annoncés, deuxièmement le règlement des émoluments date de 1984. Celui-ci n'est plus adapté par rapport aux cas qui pourraient se présenter. Actuellement pour déterminer si des travaux sont effectués sans autorisation municipale, seuls les services techniques et le Municipal en charge dénoncent les cas lors de leurs passages, déplacements ou promenades dans la commune. Selon Michel Crottaz, deux à trois dossiers par semaine sont à déplorer. En général, il n'y a pas de dénonciation à la préfecture, et le règlement intervient après un accord à l'amiable. La Municipalité privilégie la voie de la discussion.

Le règlement, les émoluments ainsi qu'un guide pratique à l'attention des propriétaires pour des travaux devant faire l'objet d'une annonce étant anciens et ne répondant plus aux pratiques actuelles,

la Commission formule le vœu que la Municipalité engage une révision du règlement des émoluments datant des années 80, et en améliore ensuite l'information aux propriétaires.

PGA

La mise à l'enquête publique (avril 2020) du plan général d'affectation (PGA) a soulevé toutes sortes d'incompréhensions au sein de la population, et donc d'oppositions, et la Municipalité s'est fendue d'une communication publique afin de rappeler sa position sur la démarche du PGA. Il n'en reste pas moins, que quelques citoyens maintiennent leur opposition, et qu'une séance a été agendée au mois de mai 2021 pour trouver un terrain d'entente.

Le processus déjà compliqué s'est trouvé encore ralenti par l'épidémie de COVID19.

Michel Crottaz évoque la situation compliquée, entre les évolutions incessantes du cadre légal, qui génèrent des allers-retours fréquents entre les services communaux, et les services du canton de Vaud au sujet des différentes versions du PGA. Une fois abouti, le document devra à nouveau passer entre les mains des services cantonaux afin que tous les points soient en conformité avec les réglementations actuelles ; il s'agit d'un "dépoussiérage". Il est possible qu'une nouvelle mise à l'enquête publique soit nécessaire. Le processus est donc loin d'être terminé.

<i>Plan de Quartier du Chêne</i>	Le Plan de Quartier du Chêne (PQ du Chêne), suit quelques évolutions, notamment quelques modifications de limites qui permettront de concrétiser de nouveaux projets. Le dossier est en cours.
<i>Bâtiments scolaires</i>	En ce qui concerne le PPLS qui s'occupe de l'appui et de la logopédie par exemple, situé à la petite école (ancienne école enfantine et école ménagère) Place Borgeau, il ressort qu'après le passage des élèves, les locaux doivent être désinfectés selon la procédure liée au COVID. Les moquettes ne permettant pas cette opération dans les règles, elles ont été changées. Pour le bâtiment du Cœur du Chêne, la Commission remarque que toutes les batteries de robinets ont dû être changées quand bien même ces appareils n'ont pas été utilisés pendant la durée d'amortissement prévue, soit 20 ans pour les robinets, et 6 ans pour les joints. Quand bien même il s'agit d'un bâtiment scolaire dont les éléments sont mis à forte contribution, il est raisonnable de s'interroger sur la qualité des accessoires vendus et installés par l'entreprise totale. De plus, selon Michel Crottaz, l'entreprise qui aurait pu porter une responsabilité dans cette « garantie » n'est plus sur la place. La Commission pense que cette façon de faire est inhérente à l'adjudication de travaux à des entreprises totales et que les problèmes de qualité surgissent rapidement dès le début de l'exploitation des locaux. En effet pour emporter un marché à bas prix, la tentation est grande de vendre des matériaux bon marché ne remplissant pas les critères qualitatifs requis et générant pour la commune des frais supplémentaires d'entretien. La Commission formule le vœu que la Municipalité contrôle de manière systématique les critères de qualité, et l'application des garanties lors de l'adjudication de travaux.
<i>Chauffage distance (CAD)</i>	à Les communes qui ont un système de CAD ont rencontré plusieurs problèmes sous-estimés, lors de l'exploitation d'une telle centrale. De fait, l'exploitation génère des coûts d'entretien, une maintenance 24/24 et 7/7. De plus, les normes Minergie ayant rendu les bâtiments beaucoup moins gourmands, plusieurs communes qui ont mis en service de telles installations se sont retrouvées avec des installations surdimensionnées. Bien que cette étude soit évoquée depuis relativement longtemps, le projet n'a pour l'heure pas avancé. Toutefois il n'est pas totalement abandonné. Il en est de même pour la géothermie profonde.

3.3 Écoles et cultes, ASSAGIE, commission Suisse/Etranger, centre d'animation des jeunes, bibliothèques communales, transports publics, domaines, terrains, forêts, pâturages, vignes. Responsable Mme Sandra Linder, municipale

La Commission remercie Sandra pour son enthousiasme et la parfaite connaissance de ses dossiers.

<i>Forêts, alpages, domaines</i>	Pendant une grande partie de la législature, la municipale s'est occupée de l'organisation du groupement forestier de la Sauvette (GFS). Ce travail est arrivé à terme en 2020. Le comité du groupement a effectué un très gros travail pour consolider la structure comptable du groupement, revoir les cahiers des charges du personnel et le fonctionnement de l'équipe forestière. Concernant la valorisation de notre patrimoine forestier, on distingue 2 parties : les soins et coupes d'entretien sont effectués par le GFS, qui vend du bois d'énergie aux acteurs locaux et au public. La mise-à-jour du site internet du GFS devrait permettre une plus grande visibilité de ces activités. Les coupes et vente de bois de service (p.ex. destiné à la construction) passe via la Forestière, qui permet d'obtenir un meilleur rendement des ventes par des professionnels de la branche. Le but de la gestion des forêts est de les garder saines, stables et résilientes face au changement climatique. La meilleure stratégie consiste à laisser la forêt se développer le plus naturellement possible. Cela conduit à une augmentation des
----------------------------------	--

feuillus et une diminution des pinacées. La surface sous gestion est de 558 hectares de forêt.

Des aménagements sont entrepris pour faciliter la cohabitation entre le bétail et les VTT-istes avec l'installation de 2 Bovy Stops qui facilitent le passage des vélos sans laisser passer les vaches. Ces travaux entrent dans le cadre du développement touristique durable du Parc Jurassien Vaudois (PJV) avec un chemin pour les VTTs (chemin vélo de SuisseMobile). La cohabitation des cyclistes, randonneurs et travailleurs des alpages se passe en général relativement bien. Notre municipale relève l'augmentation de la pression touristique, sous forme de VTT sauvage et du nombre de chiens.

ASSAGIE

La Commission constate que le fonctionnement de l'ASSAGIE est peu connu des membres du Conseil communal. Sandra pense que c'est aussi aux délégués de l'ASSAGIE et membre du conseil de faire leur part de communication. L'ASSAGIE n'a pas lancé de projet particulier en 2020, hormis les activités de gestion courante. Le projet « Aubonne 2040 », qui prévoit de nouveaux bâtiments pour Aubonne a été lancé avant cette date. Ce projet permet aux municipalités d'avoir une vision et de planification à long terme.

La diminution du budget en 2020 est principalement due à la situation sanitaire, qui a engendré des baisses des coûts de transport, réduit le nombre de repas et des sorties scolaires.

Commission Suisse-Etranger, naturalisations

Depuis la nouvelle loi introduite en 2018 la Municipalité tient des statistiques concernant les naturalisations dans la commune. Il y a une dizaine de demandes par année. On note que la nouvelle loi, introduisant de nouvelles contraintes a provoqué un afflux de demandes sous l'ancien régime ; ainsi une cinquantaine de demandes ont été déposées en 2017. La municipale estime que la nouvelle loi a des avantages et des inconvénients pour les demandeurs de nationalité ; même si les exigences concernant la langue française sont devenues plus strictes, la loi a créé une harmonisation au niveau national. La Municipalité a mis en place une procédure claire pour le traitement des requêtes.

3.4 Finances, informatique, mobilité et circulation, rues et places, parcage, sécurité publique, police du feu, protection civile, Énergie et Environnement Responsable M. Jean-Christophe de Mestral, municipal

COVID

Tout naturellement, la première question touche l'impact du COVID sur l'administration communale. L'informatique avait été pensée lors de l'acquisition pour permettre une connectivité à distance, de ce fait, que peu d'aménagements ont été nécessaires pour permettre le travail à la maison. L'interaction au niveau communal nécessite une présence sur site et, de ce fait, une rotation au niveau du personnel a été mise en place. Il n'est pas prévu de continuer de manière systématique le travail à distance lors de la fin de la situation sanitaire.

L'Etat-Major de Conduite de Crise (EMCC) a été supporté localement par les ASP, notamment pour la vérification de la conformité des mesures sanitaires dans les commerces d'Aubonne et aussi au-delà des limites communales.

L'interaction entre les différents services et la relation entre les collaborateurs est jugée excellente.

Au niveau de la Confédération, une relaxe sur les amendes durant la pandémie avait été mise en place. Le dépassement de la durée de stationnement n'était plus amendé pendant une certaine période et les ASP étaient moins stricts.

Sécurité publique

Madame Blaser a quitté sa fonction avec sa mission accomplie (réorganisation de la Police du Feu). Après son départ il a été décidé de continuer à 2 personnes pour assurer la sécurité publique. Le budget EPT étant de 2.5, la Municipalité activera le 0.5 EPT restant en cas de nécessité.

Un contact étroit avec les ASP permet de suivre au quotidien les charges de travail et les dossiers en cours, mettant la priorité sur les activités aubonnoises.

En comparaison avec les autres communes de la taille d'Aubonne, la « règle du pouce » estime à 1 ASP pour 1000 habitants. Le besoin en ASP sera réévalué avec le redémarrage des activités communales et des manifestations.

Le montant des amendes d'ordres est d'environ CHF 44'000.-/an, en légère augmentation par rapport aux précédentes années. La grande majorité de ces infractions sont liées à des amendes de stationnement. Le « littering » et le problème des déjections canines sont pris en compte et des mesures spécifiques sont appliquées allant jusqu'à la mise à l'amende.

Le support technique n'étant plus assuré, le système des amendes a été changé et permet un meilleur suivi des infractions et des paiements y relatifs.

La surveillance attribuée à une société externe permet de vérifier l'intégrité des bâtiments communaux (par exemple sur le site de la piscine de nuit) et intervenir en cas de situation de tapage nocturne. Elle n'a pas l'autorisation de faire une ronde à proprement dit. La passation entre la première société qui a fait faillite et la société actuelle a pu se faire sans heurts particuliers et aux mêmes conditions.

Informatique

Comme relevé sous le point COVID, le système informatique a permis que les employés communaux puissent rapidement basculer sur un travail à domicile. Tous les serveurs sont hébergés par la SEFA.

Pour la Gestion des Documents (GED), l'accès ne peut pas se faire à distance et la connectivité se fait de point à point.

La classification des données de la commune contient les classifications « sensibles », « internes », « publiques », donnant accès à une audience restreinte, définie, voire publique.

En lien avec les caméras de surveillance, la classification des données et la protection des données au sens plus large, il est à noter que la commune ne dispose pas de référent garant de la protection des données. Il serait dès lors utile que la commune mette en place une telle structure.

Rues et places

Le radar éducatif a été déployé 17 fois en 2020 pour une durée totale de 82 jours (13 fois pour 65 jours en 2019). Le système permet de compter le nombre de véhicules ainsi que les vitesses relatives. Il ne peut pas être utilisé pour amender. Ces informations sont discutées avec la gendarmerie et peut être soumis au bureau des radars à Lausanne.

Énergie environnement

et La contribution au programme ENERGO a été lancée en 2018, mais à ce jour, les enseignements sont maigres. Ce n'est pas tant l'outil, mais l'agenda et les priorités communales qui sont à l'origine de cette situation. La sous-commission regrette que nous soyons encore dans cette situation, alors que 2020 a vu différentes actions se concrétiser, notamment la déclaration de l'urgence climatique par le Conseil, ainsi que le lancement du manifeste citoyen.

La municipalité prend toutes les opportunités pour améliorer les aspects environnementaux lors des mises en chantier. Un nouveau collaborateur a été engagé début de cette année. Entre autres, cette personne devra aussi mettre sur pied un tableau de bord énergie et environnement permettant de mieux visualiser les intentions, les implémentations et aussi les gains effectifs. Cette tâche est une priorité dans son cahier des charges.

Tout semble s'arrêter au niveau des ressources disponibles. Il est opportun de se fixer des objectifs et définir des actions pour les atteindre ce qui permettrait à notre commune de se projeter concrètement sur une voie durable. La Commission demande qu'un plan d'actions et des objectifs clairs (court, moyen et long terme) soient inscrits notamment en termes de politique énergétique, de mobilité et de climat qui pourrait aussi très bien être inscrit dans l'Agenda 21 (ou 2030) d'Aubonne.

La Commission Consultative sur l'Énergie et l'Environnement (CCEE) se penche actuellement sur différentes options pour donner suite à la motion Mange I et aussi pour alimenter le début d'un programme énergétique et environnemental. Ces travaux sont conduits au sein de la CCEE et ne sont partagés qu'avec la Municipalité. La CCEE a procédé à une pondération des propositions en termes d'effort et impact pour une prise en compte dans la planification des futurs chantiers. Contrairement à la Commission mobilité douce et transports, la CCEE ne s'est pas agrandie et les deux places vacantes ont été reportées aux habitants de Montherod.

La Commission regrette le manque de réactivité et de réponse, malgré plusieurs relances, pour une candidature pour remplacer une personne démissionnaire.

La Commission regrette globalement le manque de transparence et de visibilité sur les compositions de commissions ainsi que sur les règles régissant ces commissions,

la commission formule le vœu qu'une clarification et une plus grande transparence des règles de ces commissions consultatives, ainsi que de leur composition soient mises en place et souhaite que la municipalité :

- ⇒ inscrive les noms des membres des dites commissions et les rendent publics aux yeux du Conseil
- ⇒ formule dans son rapport annuel les travaux réalisés par ladite commission
- ⇒ communique au Conseil Communal les activités réalisées par les commissions

Conclusion

La Commission regrette, encore une fois, que la communication entre la Municipalité et le Conseil manque cruellement de clarté. Il est important de mieux partager les informations et de tenir le Conseil au courant des développements d'intérêt.

3.5 Affaires sociales et ARASMAC, AJEMA, Petite enfance, Affaires culturelles, Tourisme, sports, sociétés locales, Arboretum, Parcs, Jardins, Cimetières, Chemins, jardins potagers, cours d'eau, Voirie. Déchets, Déchetterie intercommunale –. Responsable M. Pascal Lincio, municipal

Chiens

La Commission a abordé l'évolution et la gestion de la population canine en territoire aubonnois. Elle relève les points suivants :

Évolution :

2018 : 278 chiens (Aubonne 238 + Montherod 40)

2019 : 281 chiens (Aubonne 241+ Montherod 40)

2020 : 278 chiens (Aubonne 233+ Montherod 45)

2021 : 319 à savoir une hausse de 40 chiens entre 2020 et 2021. Cette hausse peut s'expliquer par la COVID et le besoin d'avoir un compagnon pour combler le manque de relations sociales.

Production et gestion de déchets

La gestion des déchets est répartie en plusieurs périmètres. Aubonne fait partie de la SADEC qui regroupe les communes de la Côte (district de Nyon plus 12 communes du district de Morges). Chettry est d'ailleurs un centre de collecte pour toute la région sur un certain nombre de déchets, par exemple, l'électronique (les communes partenaires les apportent à Aubonne).

Comparativement aux statistiques de l'État de Vaud quant à la production de déchets, la commune d'Aubonne se trouve dans la norme pour ce qui est de la production de déchets, à l'exception notoire des déchets encombrants pour lesquels le tonnage est supérieur aux autres communes.

<i>Pollueur payeur</i>	Comme évoqué (vœux des COGEST précédentes), la politique du pollueur payeur n'a pas réellement évolué. Seule une taxe de 10.- franc par m3 est ponctionnée à l'utilisateur qui dépose en une seule fois un volume de déchet supérieur (avenant de contrat de 2018), cet émolument revient à l'entreprise DESA.
<i>Littering</i>	Afin de lutter contre ce fléau, la commune d'Aubonne offre gracieusement, à chaque nouvel habitant un rouleau de sac taxé compris dans un lot de divers articles, en guise de bienvenue. La Commission approuve cette démarche, toutefois elle se demande si cette mesure est suffisante pour informer le citoyen.
<i>Accueil et contrôle des utilisateurs</i>	La gestion de l'accueil et de l'information des utilisateurs semble évoluer mais il incombe à l'entreprise DESA. Pascal Lincio nous a informé qu'il était, à ce sujet, régulièrement en contact avec M. Romain Pella, qui dirige DESA et que les rapports sont excellents. Concernant la mise en place d'un contrôle pour s'assurer que les usagers de la déchetterie sont bien Aubonnois / Montherolis (évoquée notamment par la COGEST 2019) Pascal Lincio a indiqué à la Commission que cette mesure est compliquée à mettre en œuvre, techniquement et financièrement. La Commission doute du fait qu'une mesure simple du type de celle proposée avec des cartes (non magnétiques) soit si onéreuse et compliquée. Surtout que la commune de Rolle a mis en place un contrôle plus étendu avec des cartes magnétiques et que c'est aussi l'entreprise DESA qui gère la déchetterie. Ce d'autant plus que l'identification des professionnels par carte (qui est propre aux statuts communaux relatifs à Chetry) a pu être mise en œuvre sans problème notoire. La Commission n'a donc pas connaissance de démarche concrète qui pourrait être mise en place rapidement pour effectuer un tel contrôle, permettant ainsi d'éviter le « tourisme poubellier ». Il est urgent de trouver une solution durable munie d'une technologie globale et évolutive qui ne devrait pas être restreinte à la déchetterie de Chetry.
<i>Contrat avec DESA</i>	La Commission a analysé le contrat (et son avenant) qui lie la commune à l'exploitant de la déchetterie (DESA) et relève plusieurs manquements non négligeables : a. Le contrat de gestion de la déchetterie a été signé le 28 février 2017. Ce contrat a une validité de 1 an et ne précise pas qu'il soit renouvelable tacitement. Au contraire, il indique au §8 que « des informations quant à la suite seront transmises au gestionnaire par les communes ». Ce principe a été respecté l'année suivante par la signature d'un avenant. L'avenant précise à la page 1 que « [cet] avenant est valable du 1.1.2018 au 31.12.2018). Conclusion : la commune n'a pas de contrat valable avec la DESA depuis maintenant plus de 2 ans, ce qui n'est pas de nature à assurer une gestion adéquate de la relation et de la prestation. b. L'avenant au contrat prévoit la mise en place d'une taxe de CHF 10.- par m³ déposé par des entreprises professionnelles. Cette taxe est prélevée par DESA et lui est attribuée (elle peut conserver le montant). Conclusion : la nouvelle taxe introduite équivaut à un revenu supplémentaire pour DESA sans contre prestation pour la commune. c. Les professionnels membre de la Commission ont indiqué que la taxe de CHF 10.- par m³ était prélevée en 2020. Or l'avenant au contrat qui a introduit cette taxe n'était valable que pour l'année 2018.

Conclusion : la taxe de CHF 10,- par m³ a été prélevée sans base contractuelle depuis 2019.

- d. Le contrat DESA prévoit que : « la commune délègue un membre pour assister aux séances du conseil d'administration élargi de DESA SA avec voix consultative pour les objets concernant leur déchetterie » (§6). Or la Commission a passé en revue tous les mandats de la Municipalité et cette liste ne mentionne pas sa participation à ce conseil d'administration.

Conclusion : la Municipalité n'est pas représentée au conseil d'administration élargi de DESA SA bien que cela lui serait possible.

- e. Le contrat de DESA indique (§4) que le personnel mis à disposition est du personnel « formé ». L'annexe 1 indique d'ailleurs que les frais de maintenance facturés à la commune incluent la « formation des gardiens (surveillants) ». De plus l'annexe 2 précise que seront mis à disposition deux types de gardiens, le « gardien qualifié » et l'« aide gardien » mais précise que les deux sont des personnes formées bien que leur taux horaire soit différent. Or dans les factures mensuelles reçues à titre d'exemple par la Commission, on constate que l'entreprise DESA facture deux types de profils : un « gardien » et un « étudiant ». La Commission voit mal comment un étudiant peut être considéré comme une personne formée.

Conclusion : le personnel mis à disposition par l'entreprise DESA ne correspond pas au profil défini dans le contrat de prestation établi avec la commune.

- f. Le contrat avec DESA stipule, en point 7 que la responsabilité de l'entretien de la zone incombe à l'exploitant. La Commission s'étonne qu'aucune mention concernant la gestion des déchets provenant de la déchetterie et s'éparpillant dans la nature ne soit écrite noir sur blanc. Nous comprenons qu'il soit compliqué d'effectuer une double tâche (surveillance soigneuse des dépôts dans les bennes et entretien du site) pour le personnel de l'entreprise DESA.

Conclusion : les responsabilités et les tâches qui incombent à l'exploitant (entreprise DESA) ne sont pas claires dans la convention établie entre les communes et le gestionnaire.

Vu ce qui précède la Commission formule le vœu que la Municipalité réétudie et établisse un nouveau contrat avec la société DESA.

Ce contrat devrait inclure :

L'opportunité de maintenir la taxe de CHF 10,- par m³ pour les entreprises, et le cas échéant, la clarification de la contre-prestation offerte par DESA en échange de ce montant

Un système de contrôle afin que les personnes mises à disposition par l'entreprise DESA SA correspondent au profil promis et en particulier que le personnel soit formé de manière adéquate pour le poste.

Une définition détaillée, des obligations de l'entreprise DESA ainsi qu'une logistique planifiée de leurs exécutions.

Des clauses de durée, de délais de résiliation et de toutes modalités pour une modification évolutive du contrat.

La Commission formule le vœu que la Municipalité prévoit de déléguer un de ses membres pour participer au conseil d'administration élargi de l'entreprise DESA SA.

Service jardin et voirie La ligne zéro pesticide est maintenue et pour Pascal Lincio, la question du référencement a été réglée en 2017 déjà en prenant contact avec l'organisation concernée.

La COGEST félicite tous les intervenants des services jardin et voirie pour leur travail et leur suivi dans l'entretien et la fonctionnalité de notre commune.

Pour la charge supplémentaire des entretiens à effectuer sur le territoire de Montherod, la Municipalité de Montherod a été approchée par la Municipalité d'Aubonne pour réfléchir à la question de la gestion de territoires. Montherod fonctionnait avec des « tâcherons » qui étaient chargés de travaux d'entretien et rémunérés. Lors de la fusion il a été, « semblerait-il », demandé à ces tâcherons s'ils souhaitaient conserver ces tâches et la rémunération idoine. La majorité a refusé, sauf un petit nombre qui conservent leur tâche de manière concertée et coordonnée avec les services de la voirie.

Nous remercions les chefs de service pour l'absorption de ce nouveau cahier de charges et souhaitons qu'ils aient la possibilité de traiter ces travaux avec autant de moyens et d'application qu'ils l'ont fait pour Aubonne jusqu'à ce jour.

Sociétés locales Les sociétés locales bénéficient de deux types de soutien : subventions indirectes, (telles que l'usage d'infrastructures à des conditions intéressantes) et, pour certaines, de subventions directes.

Infrastructures : le coût de l'entretien et de l'usure des salles et locaux mis à disposition des sociétés ne fait pas l'objet d'un suivi précis. Il n'est dès lors pas possible de connaître précisément les montants dont bénéficient les sociétés, ni même la somme globale. Pascal Lincio a indiqué à la Commission que durant la législature il avait tenté de revoir le coût de location des salles / tentes dès 2018, mais que le projet n'a pas abouti.

Subventions directes : le montant des subventions allouées à différentes sociétés n'est pas identique. La clé de répartition n'a pas pu être communiquée à la Commission. Il semble que ces montants forfaitaires soient historiques et n'aient pas été revus depuis plusieurs années. La Commission constate cependant qu'il n'y a pas de clé de répartition claire et transparente pour ces subventions.

Si l'on combine les deux types de subventions certaines sociétés bénéficient donc de subventions directes et indirectes conséquentes.

Vu ce qui précède, la Commission formule le vœu que la Municipalité établisse une estimation des subventions indirectes dont bénéficient les sociétés locales et mette en place une clé de répartition claire des subventions directes.

4) Rapport de la COFIN

Ci-après, lecture du rapport de la commission des finances.

5) Vœux

La COGEST 2020 formule les vœux suivants : la Municipalité

1. Établit un plan d'actions chiffré et ambitieux à court, moyen et long terme basé sur *le plan énergie et climat communal (PECC)*² du Canton de Vaud.

² Le Plan énergie et climat communal (PECC) est un programme de soutien qui actualise et élargit le Concept énergétique des communes vaudoises (CECV), lancé en 2009. Il découle de la mesure stratégique n°27 « Accompagnement des communes » du Plan climat vaudois. Destiné prioritairement aux communes sans personnel dédié aux questions d'énergie et de climat, il propose un appui technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans climats communaux.

Met en place des actions concrètes donnant réponse à l'urgence climatique qui a été déclarée le 22 octobre 2020.

2. Engage une révision du règlement des émoluments datant des années 80, et en améliore ensuite l'information aux propriétaires.
3. Met en place une clarification et une plus grande transparence des règles des commissions consultatives, ainsi que de leur composition et souhaite qu'elle
 - inscrive les noms des membres des dites commissions et les rendent publics aux yeux du Conseil
 - formule dans son rapport annuel les travaux réalisés par ladite commission
 - communique au Conseil Communal les activités réalisées par les commissions
4. Contrôle de manière systématique les critères de qualité, et l'application des garanties lors de l'adjudication de travaux.
5. Réétudie et établit un nouveau contrat avec la société DESA.
6. Prévoit de déléguer un de ses membres pour participer au conseil d'administration élargi de l'entreprise DESA SA.
7. Établit une estimation des subventions indirectes dont bénéficient les sociétés locales et met en place une clé de répartition claire des subventions directes.

6) Conclusion

Au terme de notre mandat et de la vérification réalisée par la COFIN, nous formulons un constat positif sur la gestion de la Commune d'Aubonne par la Municipalité.

La COGEST remercie la Municipalité et les services communaux pour leur travail, les réponses apportées et leur disponibilité. Ils s'acquittent de leurs tâches et assument les responsabilités, budgétaires notamment, qui en découlent.

La COGEST souligne avec plaisir les contributions des employés communaux à œuvrer pour le bien communal et c'est sur cette conclusion que la commission de gestion vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. d'adopter
 - ⇒ les comptes 2020 de la Commune d'Aubonne faisant apparaître **CHF 32'201'664.63** aux recettes, **CHF 32'543'222.84** aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de charges de **CHF 341'558.21**.
 - ⇒ le bilan de la Commune avec à l'actif comme au passif la somme de **CHF 48'814'756.98**, avec un capital après report de l'exercice courant de **CHF 3'800'880.17**.
2. d'accepter la gestion de la Municipalité pour l'année 2020 et de lui en donner décharge

Aubonne, le 07 juin 2021

Pour la commission de gestion

Le rapporteur

Lorette Killias Leutwiler

Annexe : Rapport de la commission des finances (COFIN)